



Programme de remboursement de produits d'hygiène personnelle durables

La Municipalité de Labelle souhaite encourager ses citoyens à faire des choix écologiques afin de réduire les déchets à la source en accordant une aide financière pour l'acquisition de certains produits d'hygiène personnelle durables.

La Municipalité se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande une fois le budget annuel du programme épuisé ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

Conditions d'admissibilité

Générales

- Être résident de la Municipalité de Labelle;
- Déposer la demande au plus tard six (6) mois après l'achat de produits d'hygiène durables et avant le 31 décembre de l'année en cours;
- Avoir acheté des produits admissibles neufs ou de seconde main dans un commerce;
- S'engager auprès de la Municipalité à utiliser les produits d'hygiène durable en signant l'engagement intégré à la demande d'adhésion au programme et fournir les pièces justificatives exigées.

Couches lavables pour enfants

- Être le parent ou le tuteur d'un enfant âgé de moins de quarante-huit (48) mois;
- Avoir fait l'achat de couches lavables, de culottes d'apprentissage à la propreté lavables, d'insertions absorbantes réutilisables ou de couches de baignade lavables d'une valeur minimale de 200 \$. Aucun minimum requis pour un 2^e enfant et subséquent;
- Déposer une (1) seule demande par enfant admissible.

Produits d'hygiène féminine et d'incontinence réutilisables

- Avoir fait l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables (coupe menstruelle ou disque menstruel, serviette hygiénique lavable, protège-dessous lavable, culotte menstruelle lavable, insertion absorbante et applicateur de tampons réutilisables) d'une valeur d'au moins 50 \$;
- Avoir fait l'achat de culottes d'incontinence lavables (couche lavable, insertion absorbante réutilisable, sous-vêtement de protection absorbant lavable, culotte d'incontinence lavable, culotte de protection complète lavable) d'une valeur minimale de 50 \$;
- Déposer une (1) seule demande par personne, par année civile. Plus d'une personne par famille peut être admissible. Plusieurs factures peuvent être soumises lors de la demande.
- Le parent ou le tuteur d'une personne mineure doit faire la demande pour cette dernière. Dans le cas de produits d'hygiène féminine réutilisables, la personne mineure doit être âgée de 9 ans et plus.

Documents à fournir

Preuve de résidence

- Fournir une preuve de résidence mentionnant votre adresse complète (compte de taxes municipales ou scolaires de l'année courante, permis de conduire, bail de location pour l'année en cours, facture d'électricité ou d'un fournisseur de services internet ou de téléphonie datée de moins de soixante (60) jours);

Preuve de naissance et de lien avec la personne mineure

- Si une demande est faite pour une personne mineure à charge, fournir le certificat ou l'acte de naissance;
- Si la personne qui fait la demande n'est pas le parent, fournir une preuve indiquant qu'elle exerce la charge de tuteur (ordonnance du tribunal ou tout autre document légal prouvant ces faits et jugé pertinent par l'administration).

Preuve(s) d'achat :

- Fournir la facture originale des produits d'hygiène personnelle durables. Cette facture doit identifier le nom du commerce, les numéros de TPS et TVQ, les renseignements permettant d'identifier les produits ainsi que le prix détaillé et la date d'achat.

Remboursement émis

Couches lavables

- 1^{er} enfant : remboursement de 100 \$ du coût d'achat d'une valeur minimale de 200 \$;
- 2^e enfant et subséquent : remboursement de 50 % du coût d'achat, sans minimum d'achat requis, jusqu'à concurrence de 100 \$;

Produits d'hygiène féminine et d'incontinence réutilisables

- Remboursement de 50 % du coût d'achat pour un maximum de 50 \$ par année.

Le paiement de l'aide financière est fait à la personne identifiée sur le formulaire de demande d'aide financière, sous forme de chèque libellé à l'ordre de cette personne et sera transmis à l'adresse de celle-ci.